

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.

A.T.A EXPORT
Société à responsabilité limitée
au capital de 11 000 euros
Siège social : 1745 RUE ALBERT RICQUIER –
59310 BEUVRY-LA-FORET

847 556 131 RCS DOUAI

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 09 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre,
Le 09 Juillet,
A 11 heures,



Monsieur Ahmad TALIB,

-  Associé unique et seul gérant de ladite Société,
-  Demeurant 75 Rue Gilbert Dohein à BEUVRY LA FORET (59310),
-  Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 110 euros composant le capital social de la société A.T.A EXPORT,

❖ A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social,
2. Modification corrélative des statuts,
3. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique **décide de transférer le siège social** du 1745 Rue Albert Ricquier, à BEUVRY-LA-FORET (59310) **au 120 Chemin des Houssières à BEUVRY-LA-FORET (59310)** à compter du 1^{er} Juin 2024 et, en conséquence, de **modifier l'article 4 des statuts**, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé au :

120 Chemin des Houssières
59310 BEUVRY-LA-FORET"

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Ahmad TALIB
Associé Unique Gérant

